



Secrétariat Général du Sgen-CFDT MP  
à Mme la Rectrice de l'académie de Toulouse.

Le 23 septembre 2013

Objet : Calendrier scolaire 2013-2014

Madame la Rectrice,

Lors du dernier Conseil Académique de l'Education Nationale, M. le Recteur a proposé au vote du Conseil le calendrier suivant :

1. Compte tenu des mesures adoptées par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012, l'allongement des vacances scolaires de la Toussaint sera récupéré comme suit :
  - pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (1er et 2nd degrés) : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
  - pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée

2. Pont de l'Ascension.

Il a été annoncé en CAEN que ce pont (vendredi 30 mai 2014 non travaillé) était accordé pour le calendrier 2013-2014.

Membres du CAEN, nous avons compris également qu'il avait été décidé de laisser le choix du jour de récupération au DASEN dans chaque département.

Ces deux décisions ont été envoyées aux établissements scolaires.

Nombre de Directions des Services Départementaux d'autres académies contactées ont arrêté le calendrier de rattrapage pour le pont de l'Ascension.

Deux exemples de calendrier retenu :

1. **Compte tenu des mesures adoptées par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012, l'allongement des vacances scolaires de la Toussaint sera récupéré comme suit :**
  - pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (1er et 2nd degrés) : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
  - pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée

**En compensation du pont de l'Ascension (vendredi 30 mai 2014 non travaillé), il y aura classe :**

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (1er et 2nd degrés) : le mercredi 23 avril 2014 après-midi et le mercredi 28 mai 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : le mercredi 28 mai 2014 toute la journée

2. **Compte tenu des mesures adoptées par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012, l'allongement des vacances scolaires de la Toussaint sera récupéré comme suit :**
  - pour les élèves qui ont cours le mercredi matin (1er et 2nd degrés) : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
  - pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée

**En compensation du pont de l'Ascension (vendredi 30 mai 2014 non travaillé), il y aura classe :**

- **dans le 1er degré :**
  - écoles avec 4 jours et demi de classe par semaine dont le mercredi matin : les mercredis 23 avril et 28 mai 2014 après-midi
  - écoles avec 4 jours de classe par semaine : le mercredi 11 juin toute la journée
- **dans le 2nd degré :**
  - collèges et lycées : les mercredis 23 avril et 28 mai 2014 après-midi

Compte tenu des informations contradictoires recueillies auprès des départements (volonté de revenir sur l'autorisation du pont de l'Ascension ?), nous attendons de votre part la confirmation de ces deux propositions de votre prédécesseur, devenues décisions après avis positif du CAEN.

Soyez assurée, Madame la Rectrice, de notre profond attachement au Service public d'Education.

Nadine BIELLE



Gilles VERDIER

